

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2024 du 19 août 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 10 juin 2024 chargeant madame Paule Véron, attaché principal, des fonctions de directrice adjointe par intérim du château d'Hardelot par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 10 juin 2024,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant la nomination de madame Paule Véron, attaché principal, en qualité de directrice adjointe du château d'Hardelot – centre culturel de l'entente cordiale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Paule Véron, attaché principal, en qualité de directrice adjointe du château d'Hardelot – centre culturel de l'entente cordiale par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Article 2 :**

Madame Paule Véron, attaché principal, est chargée des fonctions de directrice adjointe du château d'Hardelot – centre culturel de l'entente cordiale au pôle réussites citoyennes – direction du château d'Hardelot et de l'évènementiel – direction adjointe du château d'Hardelot - centre culturel de l'entente cordiale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Article 3 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 28 août 2024  
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par  
Pierre CANONNE, par délégation de Caroline MEZIERE  
Directeur adjoint des ressources humaines